

# MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

-----

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 19 janvier 2009, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Laurence LEMOINE, Serge CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI.

Excusé : Alain CULLET.

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Au nom du Conseil municipal, Monsieur Bernard CHATELLET présente toutes leurs condoléances à Marin SOLLIER pour le décès de sa maman.

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

### - **Bilan financier 2008** :

Sous réserve de vérification avec les comptes de la Trésorerie

#### ❶ Budget communal :

\* Fonctionnement :   Dépenses :   150 739.61 euros  
                          Recettes :   494 820.29 euros dont 170 603.59 € d'excédent antérieur

Soit un excédent de 344 080.68 euros

\* Investissement :   Dépenses :   85 868.63 euros  
                          Recettes :   18 118.80 euros dont 11 240.41 euros d'excédent antérieur

Soit un déficit de 67 749.83 euros

#### ❷ Budget Eau-Assainissement :

\* Fonctionnement :   Dépenses :   32 671.84 euros  
                          Recettes    86 519.06 euros dont 15 733.14 euros d'excédent antérieur

Soit un excédent de 53 847.22 euros

\* Investissement :   Dépenses :   100 821.56 euros  
                          Recettes :   73 422.36 euros

Soit un déficit de 27 399.20 euros

#### ❸ Régie électrique :

\* Fonctionnement : Dépenses : 41 117.49 euros  
Recettes : 63 864.64 euros dont 12 178.95 € d'excédent antérieur

Soit un excédent de 22 747.15 euros

\* Investissement : Dépenses : 0.00 euros  
Recettes : 1 232.05 euros d'excédent antérieur

Soit un excédent de 1 232.05 euros.

#### - **Prévision travaux 2009**

- Barrières à l'intérieur du village : toutes les entreprises qui ont répondu à notre appel à concurrence, l'ont fait sur des critères différents. Un détail estimatif unique sera envoyé aux entreprises qui ont déposé leur proposition de prix après s'être déplacées pour voir les travaux à effectuer. Il est décidé que la couleur sera vert sapin. La priorité est de faire toutes les barrières du village avec la réfection des couvertines.

- Cimetière : décide de continuer les études et de faire des demandes de subvention.

- Décanteur-digester : la « cloche » à l'intérieur s'est cassée. Il faudrait la changer, ce qui est très compliqué ; en attendant il faut vidanger plus souvent.

- Aire de jeux : réfection de la dalle du parking avant de poser les jeux d'enfants (grillage, étanchéité...). Au printemps, il faudra étudier d'où vient la fuite qui tombe dans le parking.

Etudie différents autres jeux qui pourraient être mis sur cette aire.

- Belvédère : Le Garde forestier propose de mettre une table de pique nique sur le chemin du Pré du Puits. Il était également question de faire une table d'orientation au Mont Cochet en collaboration avec Saint Jean de Belleville.

- Les radiateurs des deux appartements de l'ancienne école ont été changés.

#### - **Syndicats intercommunaux**

- SIVOM : présentation d'un projet d'insertion Tarentaise-Vanoise (recherche des communes qui ont des chantiers à faire effectuer par des jeunes qui n'ont jamais travaillé ou qui sont chômeurs depuis de longues années, en vue de les mettre sur le marché du travail).

Débat d'orientation budget pour 2009, décision modificative...

- SITOM : NANTET a été retenu suite au renouvellement du marché de la collecte sélective à part le verre qui est resté à SITA MOS.

SYMVALLEES devrait disparaître. La TEOM n'est pas exonérée. Installation classée pour un Quai de transfert sur le site de l'ancienne usine d'incinération : est en enquête publique jusqu'au 26 janvier 2009. En fin d'année, les emprunts de l'ancienne usine d'incinération seront terminés donc le coût viendra en diminution de celui des ordures ménagères. Villarlurin a demandé la prise en charge de la réfection de la route de la Rageat par le SITOM de Moûtiers en cas de création d'un quai de transfert.

- APTV : décide de faire un SCOT valable pour 10 ans.

Un architecte de conseil sera mis en place à l'APTV et il sera à la disposition de la population des quatre cantons. Le coût sera pris à 50 % par le département.

- MOREL : examine le courrier du syndicat concernant l'intégration des communes non adhérentes. Attend de savoir qu'elles sont les communes qui participeront à ce syndicat.

#### - **Urbanisme :**

- Carte communale : en attente de porter à connaissance des services de l'Etat.

- PIZ : le bureau d'études chargé d'établir ce plan est venu présenter son projet mercredi. Il n'est pas encore consultable ni communicable car il est toujours en instruction.

- Tracts parus dans la commune : étudie le projet de réponse et le modifie.

- Courrier d'un particulier demandant un rendez vous avec la commission d'urbanisme : celui-ci est fixé au jeudi 22 janvier 2009 à 17 heures.

#### - **Affaires diverses :**

- Courrier ERDF sur la loi SRU : une réunion sur les nouveaux critères de prise en charge de branchement aura lieu le 29 janvier 2009 à Aime, salle polyvalente de 18 heures à 20 heures.

- Un rendez-vous avait été pris avec Jean Marc Guillot, directeur des régies de Bozel et Aigueblanche, au sujet du

photovoltaïque. Délibère sur le fait d'avoir un contrôle par le consuel sur l'installation du photovoltaïque et de toute autre installation électrique. Demande un devis pour le branchement sur le réseau. Un contrat devra certainement être passé avec EDF pour revendre le courant en trop. Parallèlement, a été évoqué la possible collaboration des petites régies avec Bozel et Aigueblanche. Une réunion doit avoir lieu le 20 février sur le sujet.

- Indemnité du trésorier, Monsieur JURQUET, 2008 : prend en charge la totalité de la somme soit 90.50 €.
- Remerciements de l'association IMBIDJAD et des Restos du Cœur car la subvention que la commune leur verse leur paraît importante vue la taille de notre collectivité.
- Propose de demander au Conseil général, service des routes, d'éviter le salage dans le village afin d'éviter les désordres sur la route, à titre d'essai.

- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au 27 février à 19 heures. La séance est levée vers 21 heures 15.

*Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 22 janvier à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

A FONTAINE LE PUIITS, le 19 janvier 2009.

Le Maire  
Marin SOLLIER